

DECISION N° 191-2025

Portant validation du devis de l'entreprise GIFFARD pour la réalisation de l'étanchéité et du réagréage d'une dalle béton du bâtiment de stockage Caroline Rohmer – 27300 BERNAY

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20251212-DAJ-DEC-25-317-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis n° 20251120-001 du 20/11/2025 de l'entreprise GIFFARD pour la réalisation de l'étanchéité et du réagréage d'une dalle béton du bâtiment de stockage Caroline Rohmer - 27300 BERNAY d'un montant HT de 11 600 €.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n° 20251120-001 du 20/11/2025 de l'entreprise GIFFARD pour la réalisation de l'étanchéité et du réagréage d'une dalle béton du bâtiment de stockage Caroline Rohmer - 27300 BERNAY d'un montant HT de 11 600 €.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 12/12/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

